



FORMATION

Maîtriser la stérilisation – conduite de l'autoclave

Jeudi 2 février 2023 de 9h30 à 17h

MODALITES PRATIQUES

1 jour

St-Michel de Bannières

Public concerné : chefs d'exploitation et salariés

Handicap : si vous êtes en situation de handicap merci de contacter le service formation afin de vous proposer un accompagnement adapté.

Pré-requis : aucun pré-requis

Responsable de stage :
Macarena Sirejol , conseillère transformation - 06 25 76 26 13

Intervenant :
Yves ARNAUD, formateur en hygiène et technologie des viandes pour le CFPPA d'Aurillac

S'inscrire auprès du Service Formation au 05 65 23 22 13
ou par mail : formation@lot.chambagri.fr

CONDITIONS DE FINANCEMENT

. 40 € pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et aides familiaux, à jour de leur contribution

. Pour les salariés agricoles : Prise en charge par OCAPIAT à condition de s'inscrire en amont : appeler le service formation obligatoirement au moins une semaine avant la formation.

. Autre statut (sans prise en charge par un organisme de financement) : 100 €

Règlement en espèce ou par chèque établi à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture du Lot.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation



Objectifs

Identifier les points à maîtriser pour une stérilisation efficace. Déterminer les points à maîtriser pour la conduite d'un autoclave et le suivi des produits stérilisés.



Contenu

La stérilisation et les barèmes de stérilisation. Quels sont les facteurs qui interviennent dans la mise en place d'un barème :
Nature des produits (structure, acidité, charge microbienne initiale).
Type d'emballage (boîtes métalliques ou bocaux).
Volume des emballages.
La validation des barèmes de stérilisation.

Les facteurs de choix d'un autoclave :
Choix de l'énergie : gaz ou électrique.
Rapport qualité / prix.
Les appareils d'accompagnement (générateur à vapeur, capsuleuse, sertisseuse, etc...).
Les aspects réglementaires (dispositifs obligatoires, déclaration en préfecture, épreuve décennale, formation etc...).
Les cycles de fonctionnement de l'autoclave.
Les autocontrôles et documents d'enregistrement (autoclavage, sertis, étuvage, etc...)
L'étiquetage.
La traçabilité.
Les erreurs à éviter.



Modalités pédagogiques et d'évaluation

Pendant la formation : vérification régulière des acquis intermédiaires des stagiaires par reformulation, mises en pratique ...
En fin de formation : mesure des acquis et de la satisfaction des stagiaires par questionnaire de type QCM.

lot.chambre-agriculture.fr

Chambre d'Agriculture du Lot - Service Formation
430 avenue Jean Jaurès - CS60199 - 46004 CAHORS CEDEX 9
Tél : 05 65 23 22 13 - Fax : 05 65 23 22 19 - E-mail : formation@lot.chambagri.fr
Programme de Formation -OPE.FOR.ENR - n° 9 – 18/11/2021

